

REGLEMENT

« Les 4 heures de Montévrain »

2022



Article 1 :

L'épreuve « Les 4 Heures de Montévrain » est organisée par l'association **Marne La Vallée Endurance**. L'épreuve se déroulera le **dimanche 28 août 2022** de 8H00 à 12H00 au Parc des Frênes à Montévrain

Article 2 :

Il s'agit d'**une course à pied** d'une durée de **4 heures** à effectuer seul ou par équipe de deux, trois ou quatre personnes (Cinq personnes si au moins un enfant né entre 2008 et 2011) sur un circuit **100% nature** de **2,160 kms**.

Article 3 :

Cinq courses au programme :

- Le Solo Challenge Masculin
- Le Solo Challenge Féminin
- Le Duo Mixte Challenge (**nouveauté 2022**)
- Le Team Challenge Masculin/Mixte (Relais)
- Le Team Challenge Féminin (Relais)

Ces cinq courses se déroulent en même temps de 8h00 à 12h00

Article 4 : Le Solo Challenge

Course individuelle ouverte à toutes personnes nées en 2002 et avant.

Deux catégories : Homme et Femme.

Article 5 : Le Duo Mixte Challenge (**nouveauté 2022**)

Course en relais par équipe de deux (mixte : une femme et un homme), ouverte à toutes personnes nées en 2004 et avant.

Article 6 : Le Team Challenge

Course en relais par équipe de deux, trois ou quatre, ouverte à toutes personnes nées en 2010 et avant.

Si dans une équipe, il y a au moins un enfant né entre 2007 et 2010, l'équipe peut être constituée de cinq personnes.

Deux catégories : Homme et Femme. Les équipes mixtes sont classées dans la catégorie « Homme »

Selon le nombre d'équipe de deux personnes au départ, un classement spécial duo sera établi. (Au moins 3 équipes par catégorie)

Article 7 : Règlement particulier concernant le Jeune

Les jeunes mineurs nés entre 2004 et 2010 peuvent participer aux courses par équipe

Un jeune ne peut pas faire deux tours consécutifs.

Les distances pour les jeunes sont limitées

- **Jeunes nés entre 2005 à 2006** : 14 km avec obligation d'un temps de repos minimum de 20 minutes entre 2 passages.
- **Jeunes nés entre 2007 à 2010** : 8 km avec obligation d'un temps de repos minimum de 40 minutes entre 2 passages.

Il s'agit d'une distance maximum ; le minimum étant d'effectuer au moins un tour.

Il peut y avoir plusieurs Jeunes au sein d'une équipe.

Les jeunes devront présenter une pièce d'identité lors du retrait des dossards.

Articles 8 : Les relais

Les relais peuvent se faire à n'importe quel moment mais obligatoirement dans la zone de transmission de témoin située à proximité de la ligne de départ/arrivée.

Le relayé devra transmettre un « témoin » au coureur relayeur.

Article 9 : L'arrivée.

Au bout de 4 heures de course et après, tout coureur ou toute équipe franchissant la ligne d'arrivée en aura terminé avec sa course.

Avant 4 heures, les coureurs peuvent décider de mettre un terme à leur course ; le nombre de tour et le temps seront alors pris en compte pour le classement.

Article 10 : Le Classement

Le classement sera établi :

- En fonction du nombre de tours effectués.
- Le temps réalisé départagera les équipes et les coureurs ex-aequo.

En fonction du nombre de personnes ou d'équipe concernées, un classement Master 45 ans et plus pourra être établi .Une équipe Master est constituée uniquement de coureurs âgés de 45 ans et + (possibilité d'avoir 1 jeune joker dans son équipe)

Article 11 : Les ravitaillements

L'organisation mettra en place un ravitaillement en eau. Les concurrents doivent donc prévoir leur ravitaillement solide.

Article 12 : Les dossards

Chaque concurrent devra épingler son dossard sur la face avant de son maillot.

Il devra être visible.

Les épingles ne sont pas fournies.

Article 13 : Les maillots

Les coureurs d'une équipe doivent avoir des maillots de même couleur (si possible identiques.)

Article 14 : Disqualification

Les participants devront respecter les points suivants sous peine de disqualification :

- Les coureurs doivent rester sur le parcours.
- Les relais se font uniquement dans la zone de relais
- Les coureurs en course doivent avoir sur eux « le témoin. »
- Ne jeter à terre aucun détrit.
- Respecter les bénévoles et les autres concurrent.e.s.

- Les Jeunes doivent respecter la distance maximum et les temps de repos minimum.

Article 15: Certificat médical et licences

Chaque concurrent doit fournir avec la fiche d'inscription

-soit

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition. Il doit dater de moins d'un an au jour de la course.

-soit

La photocopie de la licence d'Athlétisme de la saison en cours.

L'organisateur accepte également les licences suivantes : Triathlon, Course d'Orientation et autres sports issus d'une fédération Agréée à condition que sur celle-ci apparaisse la mention non contre-indication à la pratique, du sport en compétition, de la course à pieds ou de l'athlétisme en compétition. Elle doit être valide, autrement dit de la saison en cours.

Article 16 : Autorisation pour les mineurs

Autorisation parentale pour les mineurs obligatoire.

Article 17 : Inscription et taxe

Course en solo :

Inscription jusqu'au 21 août* : 10 €

Inscription entre le 22 et le 27 août* : 13 €

Inscription sur place : 16 €

* cachet de la poste faisant foi

Course par équipe (tarif par personne) :

Inscription jusqu'au 21 août* : 8 €

Inscription entre le 22 et le 27 août* : 11 €

Inscription sur place : 14 €

Pour les jeunes (de 2005 à 2011) : 4 € (6 € pour une inscription sur place)

*cachet de la poste faisant foi

Les inscriptions se font :

1- soit par courrier à l'adresse suivante : Emmanuel Thivent 14 chemin des vergers 77700 Chessy

2- soit par mail : mve.organisation@gmail.com

Le dossier d'inscription comprend :

1 : La fiche d'inscription que vous pouvez trouver sur :

=> le blog <https://les4heuresdemontevrain.wifeosite.com>

=> la page [Facebook les 4 heures de Montévrain](#)

2 : Les certificats médicaux ou photocopies de licence

3 : Le règlement des frais d'inscription par :

=> virement (cf le bulletin d'inscription, le [blog](#) ou la page [facebook](#) pour les coordonnées bancaire et le libellé).

=> chèque (à l'ordre de MVE)

Article 18 : Remboursement

En cas de forfait à partir du lundi 22 août, il n'y aura aucun remboursement (possibilité néanmoins de se faire remplacer)

En cas d'annulation de l'épreuve, l'inscription sera intégralement remboursée.

Article 19 : Responsabilité/Assurance

L'organisation ne sera pas responsable en cas de vol ou perte d'objet.
Chaque concurrent doit posséder une assurance responsabilité civile et individuelle.

Article 20 : En cas d'abandon ou d'accident

Prévenir l'organisateur en cas d'abandon ou d'accident.

Article 21 : Droits d'images.

Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants droit, à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous les supports de communication.

Article 22 : La participation à la course induit l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Renseignements, infos, fiche d'inscription et photos sur le blog ou la page Facebook.
(Ctrl + clic sur l'image)



Téléphone : 06 86 69 50 66
Mail : mve.organisation@gmail.com